

Reconversion du site de l'ancien Port Fluvial - Convention partenariale pour une démarche commune entre la Ville de Besançon, la CAGB et la Région Franche-Comté

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'ancien Port Fluvial fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion partagée pour sa reconversion entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Région Franche-Comté et la Ville de Besançon ainsi que Voies Navigables de France, propriétaire actuel de tout le site.

L'aménagement de l'ancien Port Fluvial s'inscrit dans la perspective de la mise en place d'un vaste campus culturel et de loisirs qui devrait inclure de part et d'autre du Doubs : une Salle des Musiques Actuelles et une «friche culturelle» situées dans la pointe avancée du site des Prés de Vaux, le Fonds Régional d'Art Contemporain et le Conservatoire National de Région, du côté de l'ancien Port Fluvial.

Les deux rives de ce campus culturel seront reliées par une passerelle piétonne revalorisée. En outre, l'aménagement de cet endroit des berges du Doubs ainsi que la mise en valeur des deux tours bastionnées qui font partie de l'enceinte fortifiée conçue par Vauban, renforceront encore l'attractivité de ce site exceptionnel qui doit contribuer à accroître la notoriété et le rayonnement de Besançon.

Ainsi, la CAGB analyse ce site comme le plus pertinent pour accueillir le futur Conservatoire National de Région, sachant qu'elle conduit également la réalisation de la halte fluviale. De son côté, la Région Franche-Comté souhaite réinvestir le bâtiment actuel en brique pour le transformer en Fond Régional d'Art Contemporain. La Ville de Besançon contribuera avec ces deux partenaires à l'aménagement des espaces publics qui accompagneront ces deux équipements culturels et la restructuration des abords élargis (sachant qu'elle a investi récemment dans la réhabilitation du Bastion).

Les trois collectivités ont décidé de réaliser ensemble ce grand aménagement avec pour objectif de constituer une entrée de ville emblématique à vocation culturelle. Cette démarche commune doit pouvoir garantir un projet cohérent, tant en terme de fonctionnement, que d'architecture et d'espaces partagés.

Le projet d'ensemble devra intégrer :

- le fonctionnement propre du site incluant les deux bastions,
- le lieu avec les aménagements fluviaux, la problématique de l'inondation par l'intégration d'un mur «parapet»,
- l'aménagement des espaces publics et notamment le traitement de l'avenue Gaulard et différentes liaisons urbaines avec le reste de la Ville.

Les trois collectivités ont souhaité organiser le co-pilotage permettant d'engager au plus tôt le projet d'aménagement qui se décompose en trois phases :

- une première phase d'études complémentaires préalables et indispensables (accès, démarche qualité environnementale, ...), pour la validation de la procédure envisagée et du partenariat qui en résulte, de la préparation de la ou des consultations nécessaires (élaboration du dossier de consultation, communication autour du concours, ...),
- suivie d'une deuxième phase de lancement de la ou des consultations et de leur pilotage, jusqu'à l'attribution du marché de conception,
- une troisième phase de suivi des différentes réalisations pourra être éventuellement envisagée.

Les collectivités citées ont convenu de confier à la Ville de Besançon le rôle de coordinateur, de la nécessité de s'entourer d'une assistance pour la conduite de cette démarche complexe et d'engager les études préalables nécessaires. La convention, objet de cette délibération, permet d'organiser ce premier temps, à savoir de :

- de définir les modalités de fonctionnement de ce partenariat,
- d'entériner le rôle de la Ville de Besançon comme coordinateur, en étroite collaboration avec la CAGB et la Région Franche-Comté,
- d'engager par groupement de commande la procédure de choix d'une assistance pour la maîtrise d'ouvrage et le lancement de consultations pour les études préalables encore nécessaires,
- de fixer les modalités de financement des diverses actions à mettre en oeuvre par ce présent groupement (1/3 des frais par collectivité soit une enveloppe budgétaire de 50 000 € TTC par collectivité).

Par la suite, une ou plusieurs autres conventions devront être proposées pour permettre d'engager la consultation de maîtrise d'oeuvre du projet global.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Région Franche-Comté, afin de lancer les consultations nécessaires à l'engagement de ce grand projet d'aménagement du Port Fluvial (assistance pour la maîtrise d'ouvrage, études préalables),
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés d'études pour l'assistance, pour la maîtrise d'ouvrage, les études complémentaires, et d'engager les montants nécessaires,
- désigner M. l'Adjoint ROIGNOT en qualité de titulaire et Mme FELLMANN en qualité de suppléant pour représenter la Ville de Besançon à la Commission d'Appel d'Offres du groupement,
- inscrire la dépense de 50 000 € TTC au chapitre 20.824.2031.6016.30100 au BP 2006,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions de tout partenaire susceptible de participer à cette opération et de les inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives aux imputations correspondantes, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

«M. LE MAIRE : Vous savez que l'avenir du site des Prés de Vaux demeure encore un peu flou. Ça dépend largement des décisions de la justice et en principe un jugement sera rendu le 9 octobre par le Tribunal de Commerce de Nice. Par contre nous avançons vite sur la partie du port fluvial de cette entrée de ville. Contrairement -c'est dommage que Jean ne soit pas là- à ce que j'ai pu entendre ou lire ici ou là, c'est un projet qu'on porte avec la Région, on n'est pas à la traîne derrière elle, je me félicite au contraire et très largement du soutien de la Région sur ce projet. Notre volonté, notre vocation est de créer sur ce site d'entrée de ville un vrai campus culturel. Le Bastion existe déjà, il y aura le FRAC et la SMAC. Entre parenthèses je peux vous dire que l'ordre de service a été lancé puisque les études réalisées avec la DIREN et la DDE ont abouti. Une solution a donc été trouvée en déplaçant de deux ou trois mètres je crois, enfin de rien, les zones. Suite à de nouvelles études, tous les obstacles ont été balayés et le Directeur

Général des Services m'a informé qu'il avait lancé l'ordre de service. Nous n'aurons donc pas monté un dossier et dépensé de l'argent en vain. On a pris un peu de retard, c'est vrai que nous aurions aimé aller plus vite. Nous avons voulu mettre toutes les chances de notre côté pour qu'il n'y ait pas de recours possible. Il y a une bonne collaboration avec les services de l'Etat, donc maintenant ce dossier avance. Il y aura donc le bastion, le FRAC, la SMAC, peut-être même certainement le CNR même s'il faut que nous puissions continuer à étudier cela avec la Région, «Musiques de rues» est installé là-bas et les friches culturelles à Supérieur. Il y a vraiment une ambition forte en matière culturelle. On veut en ce domaine aussi faire de Besançon une métropole d'équilibre pour le grand Est de la France et faire en sorte qu'elle soit encore plus une capitale culturelle. Je remercie publiquement Raymond FORNI pour son soutien car nous avons discuté à plusieurs reprises ensemble ainsi qu'avec l'Agglomération de l'aménagement du site du port fluvial. Joëlle SCHIRRER le sait bien, on avance ensemble d'un même pas.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Monsieur le Maire, le dossier des Prés de Vaux s'élargit maintenant de façon un peu plus nette avec le projet du port fluvial mais à titre personnel, je pense qu'il est nécessaire de distinguer l'importance stratégique des deux points en fonction de leur localisation sachant que l'un se trouve dans la Boucle et que l'autre se trouve sur la rive droite, donc à l'écart. Et même si vous prévoyez de construire ultérieurement un pont, je pense que psychologiquement, et vous le savez, les gens ont toujours du mal à passer le Doubs, de la même manière que le pont Saint-Pierre ou le pont Canot sont une rupture entre les quartiers. Donc je pense qu'il faut faire quand même une distinction entre ces deux sites. Or globalement on s'aperçoit que vous orientez l'ensemble du projet pour les deux côtés du Doubs vers un aspect uniquement culturel et loisirs.

M. LE MAIRE : Cela concerne la pointe.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : On ne parle pour ainsi dire que de culture, de musique, d'art, de FRAC...

M. LE MAIRE : Jean-Paul, je te laisse terminer.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : J'accepte d'être interrompu, si je repars à zéro après.

M. LE MAIRE : Je vais te laisser terminer. Simplement à l'origine le projet initial des Prés de Vaux comprenait de la petite industrie, de l'artisanat et du logement. Le PPRI nous a tout mis cela en violet foncé, donc on ne pouvait, depuis 3 ans, plus rien construire. A cela sont venues s'ajouter les difficultés avec un des propriétaires que je ne citerai pas pour ne pas être accusé en diffamation et être convoqué au Tribunal, des difficultés qui ont déjà été relatées à de nombreuses reprises dans la presse locale. Maintenant, il se trouve que ce PPRI suite à la demande que j'avais exprimée auprès du Préfet d'une contre-expertise par le Cabinet SOGREAH a été considérablement modifié. Suite à une autre expertise que nous avons financée, nous, Ville de Besançon, nous avons pu modifier ces cartes. Il y a eu, je le dis, une bonne collaboration avec les services de l'Etat, à savoir la DIREN et la DDE et maintenant la donne n'est plus du tout ce qu'elle était il y a trois ans. Donc l'aspect culturel ne concerne que la pointe du site, quant au reste, le projet est en devenir et quand on parle des musiques de rues on va jusqu'aux anciens locaux de Supérieur, jusqu'au KGB. Tu y vas souvent, toi ?

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Non.

M. LE MAIRE : C'était une boutade.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Ce n'est pas la peine de vous justifier, que vous y alliez ou pas, ça ne nous regarde pas !

M. LE MAIRE : Je n'ai pas à me justifier c'est vrai et c'est un lieu très sympathique d'ailleurs... J'y vais surtout après les matches de l'ESB ou du basket. Donc jusqu'à Supérieur, la première partie qui nous appartient a plutôt une vocation culturelle. Mais pour tout le reste du site, des études vont être lancées et ça va dépendre surtout de ce que va dire le Tribunal de Commerce de Nice le 9 octobre prochain. Il y avait aussi d'autres projets : la base nautique qui a été shootée par la Fédération Française de Canoë-Kayak, la mise en place d'une centrale hydraulique, j'y serais très favorable et il y a aussi et ça va être fait cette année, par exemple, en terme de liaison entre les quartiers, la passerelle des Pieds de Vaux (rires) pardon, des Prés de Vaux.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : La majorité a réagi avant nous !

M. LE MAIRE : C'est la passerelle des Prés de Vaux qui va permettre de rejoindre les deux rives et qui va être, à mon avis, certainement très appréciée par les joggeurs, les cyclistes, les marcheurs, les mamans et les papas avec leur poussette et ça devrait être réalisé fin d'année, début d'année prochaine par l'Agglomération. Voilà. Donc la vocation des Prés de Vaux n'est pas que culturelle. Mais tout a été bloqué depuis 3 ans.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : On a eu une interruption. Mais pour ce qui est de l'aspect port fluvial, on consacre par contre beaucoup d'importance à l'aspect culturel.

M. LE MAIRE : Au port fluvial, c'est vrai.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Ce que nous regrettons nous, vu l'importance du site et sa localisation, c'est qu'on ne laisse pas une place plus grande à l'aspect économique voire commercial pour aider à la revitalisation du centre-ville parce que je ne sais pas si le Conservatoire ou si le FRAC vont attirer suffisamment de gens. Est-ce que cela servira véritablement au centre-ville ? C'est sur cet aspect économique que nous voulons insister sans écarter l'aspect culturel.

M. LE MAIRE : Il y a une raison à cela quand même, c'est que les terrains du port fluvial appartiennent à VNF qui souhaite absolument garder la vue sur la rivière, c'est-à-dire qu'il a déjà fallu convaincre cette administration qu'on pouvait peut-être y mettre ne serait-ce qu'un Conservatoire, ce qu'elle ne souhaitait pas. Je crois qu'on peut dire que si nous venions avec une proposition de développement économique sur le site, VNF ne serait pas d'accord. Par contre je pense qu'il y a des choses qui peuvent être engagées, en matière de revitalisation du centre-ville. Jean-Claude ROY est déjà en train de travailler sur tout le problème du stationnement dans le secteur de Rivotte. Il y a aussi là une immense tour bastionnée, un lieu qui est en parfait état et qui à mon avis pourrait certainement recevoir des activités, entre autres économiques. L'implantation du FRAC et du Conservatoire est une première phase mais tu as raison Jean-Paul, il faut qu'on se préoccupe aussi de dynamisation économique. Toutefois on ne va pas pouvoir y mettre par exemple, comme c'était proposé, une grande surface ou quelque chose comme ça parce que nous n'aurons jamais l'accord de VNF. De plus c'est un site stratégique, puisqu'il est juste sous la Citadelle et quand vous êtes en ville, c'est la plus belle vision de la Ville et on ne peut pas la gâcher par des bâtiments industriels mais la revitalisation du centre-ville passe aussi par du développement économique, on est totalement d'accord là-dessus, tu prêches un grand convaincu.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je ne parle même pas de parking parce que je ne veux pas «agresser» une partie de la majorité.

M. LE MAIRE : On peut en parler, tu ne m'agresses pas en parlant de parking.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : ... les écologistes ne veulent pas entendre parler de parking en ville, on n'en parle même plus, bien qu'on le regrette. Mais je regrette que dans le rapport n'apparaisse pas du tout ni cet aspect économique, ni la revitalisation et pourtant Dieu sait si ce terrain, qui est le dernier terrain véritablement libre du centre-ville est important et il faut y réfléchir. C'est pour cette raison qu'à titre personnel je m'abstiendrai sur ce projet tant qu'on ne verra pas un petit peu mieux l'objectif qui vous guide, vers quel objectif vous tendez. Je m'appuie sur un autre projet sur lequel je ne regrette pas de m'être abstenu ni même d'avoir voté contre dans certains cas, c'est le projet de la Mouillère. C'est vrai que la Ville nous a mené un petit peu en bateau en disant : on verra, on verra, on verra. Ce site de la Mouillère devait en effet être réaménagé mais comme je le vois aujourd'hui, je ne regrette pas de m'être abstenu ni même d'avoir voté contre. Donc on attend un petit peu ; il n'est pas dit qu'on votera pour plus tard, il n'est pas dit qu'on votera contre mais pour l'instant on attend, vous êtes la majorité, vous faites ce que vous voulez, on vous regarde.

M. LE MAIRE : On ne fait pas ce qu'on veut, on essaie de faire ce que veulent les Bisontins. Si, si et apparemment on n'y arrive pas trop mal.

Mme Françoise BRANGET : Je ne sais pas si vous essayez de faire ce que veulent les Bisontins mais je ne suis pas sûre qu'on leur ait demandé leur avis sur ce qui est proposé. Le site du port fluvial et des Prés de Vaux est un site exceptionnel qui mérite certainement beaucoup d'attention et je crois que durant les dernières années un certain nombre de projets ont été développés, des études à chaque fois ont coûté cher à la collectivité et n'ont pas pu aboutir et c'est tant mieux parce que ces projets-là n'étaient quand même pas des projets de grande qualité. Je ne sais pas si un projet culturel sera très bien, je le pense puisqu'un site aussi emblématique que celui-ci mérite quelque chose d'exceptionnel. Ceci dit, au niveau du PPRI dont vous avez parlé tout à l'heure, j'ai l'impression que vous avez toutes les assurances. Vous avez évoqué l'étude SOGREAH qui revenait sur les hauteurs d'eau, ce qu'on appelle les aléas et c'est assez étonnant puisque pour l'ensemble de la vallée du Doubs on va retenir la première expertise avec des aléas donnés et à Besançon on va retenir la tierce expertise. Alors les aléas seront plus hauts en amont de la ville, ils seront plus hauts en aval de la ville mais curieusement à Besançon ils baissent.

M. LE MAIRE : On a l'impression que ça vous gêne.

Mme Françoise BRANGET : Non, ce n'est pas que ça me gêne...

M. LE MAIRE : Si si, on a vraiment l'impression que ça vous gêne (réactions).

Mme Françoise BRANGET : Ce n'est pas que ça me gêne, je dis qu'on essaie d'adapter...

M. LE MAIRE : Vous vous êtes trahie là Madame BRANGET.

Mme Françoise BRANGET : ... je dis qu'on essaie d'adapter le PPRI à ses propres exigences...

M. LE MAIRE : Bien sûr que non ! Je vous coupe juste une seconde, est-ce que vous pensez une seule seconde, chère Madame BRANGET, que M. le Préfet accepterait de s'adapter...

Mme Françoise BRANGET : Je pourrais continuer de m'exprimer Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : ... simplement il y a des études qui ont été faites parce que nous les avons demandées, en collaboration avec l'Etat, c'est l'Etat qui a décidé, ce n'est pas moi.

Mme Françoise BRANGET : Je n'ai pas l'impression que le PPRI soit rendu public, je voulais avoir le Préfet cet après-midi pour lui demander exactement où ça en était, il n'est pas là cette semaine, je le regrette mais j'ai souvenir quand même que l'étude SOGREAH avait deux préconisations -je peux

m'exprimer s'il vous plaît- c'est-à-dire l'élévation d'un muret le long des berges du Doubs, je croyais que vous ne vouliez pas de bétonnage des berges, là en l'occurrence on accepte de monter un mur pour empêcher l'eau d'arriver aux Prés de Vaux...

M. LE MAIRE : Et surtout d'inonder le centre-ville.

Mme Françoise BRANGET : ... et deuxième recommandation, c'était l'ouverture des portes du tunnel auxquelles il vous a été répondu que ce n'était absolument pas possible. Je soulèverais également un autre problème et vous le connaissez très bien, ce sont les enrochements réalisés à Beure suite aux travaux des Mercureaux. On a dû creuser un tunnel et bien évidemment il fallait bien mettre les roches sorties quelque part, on les a mises au bord du Doubs. On avait alors soulevé le problème et je me souviens que c'était une des inquiétudes des habitants de Velotte qui disaient que l'eau n'allait plus s'épandre de l'autre côté et allait fatalement venir beaucoup plus largement du côté Velotte, du côté habité donc, alors que le terrain d'épandage n'était pas habité. Et vous le savez comme moi, un arrêté préfectoral a été annulé par le Tribunal Administratif. Donc, je ne sais pas ce qu'il adviendra des enrochements, mais toujours est-il que l'édification d'un muret et les enrochements à Beure vont accélérer l'eau inévitablement.

M. LE MAIRE : Quand elle arrive à Beure, elle a déjà passé les Prés de Vaux, c'est évident.

Mme Françoise BRANGET : Je suis d'accord qu'elle a passé les Prés de Vaux mais quand on veut déshabiller Paul on habille Pierre ou vice-versa et on aura fatalement des problèmes. Je crois que le prendre aussi «à la légère» n'est pas aussi simple. J'aimerais que les services de l'Etat se prononcent un peu plus sur ce sujet-là et je regrette de ne pas avoir eu plus d'informations aujourd'hui. En tout cas, suite aux observations, suite au rapport de l'Agglomération, j'ai quand même demandé au Préfet ce qu'il en était parce que vous annoncez tout de go que c'est acquis et que le PPRI est quasiment rendu, moi je me permets d'émettre des doutes...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela Madame.

Mme Françoise BRANGET : Non, vous avez dit que les choses étaient facilitées...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit que le PPRI était terminé, Madame, j'ai dit que les études qui avaient été faites là, permettaient...

Mme Françoise BRANGET : Vous avez dit que vous aviez des solutions, qu'il n'y avait plus d'inquiétudes à avoir et qu'on pouvait aller en avant.

M. LE MAIRE : C'est ce que j'ai dit et ce que je répète, ce qui a été vu avec les services de l'Etat.

Mme Françoise BRANGET : Avec mes collègues, nous nous abstenons sur le sujet puisque nous ne souhaitons pas qu'il y ait encore un certain nombre d'études coûteuses pour la collectivité qui soient menées. On l'a déjà dit, des études sont réalisées pour la maison des musiques actuelles, on engage des financements publics et les financements publics, c'est l'argent de la collectivité, voilà.

M. LE MAIRE : Je suis vraiment abasourdi. Le rôle de l'élu local, entre autres du député que j'ai été pendant 5 années et que je ne serai plus, a toujours été d'être aux côtés des populations pour trouver des solutions avec les services de l'Etat, ça a toujours été cela. J'ai le sentiment que vraiment, et vous vous êtes totalement dévoilée ce soir, ça vous ennuie beaucoup que la Municipalité construise une SMAC pour les jeunes de cette ville, ça vous ennuie. Si on avait pu retarder cela d'un an ou deux, ça aurait été chouette. Eh bien je pense que nous allons garder très attentivement tout cela et le moment venu, quand nous serons en campagne, nous ferons très largement connaître à la population jeune et estudiantine de

cette ville tout ce que vous avez dit, tout ce que vous avez fait, toutes les manoeuvres de retardement que vous avez entreprises par rapport à ce projet. Vous pensez bien que j'ai trop de respect pour les services de l'Etat pour vous dire que cela a été vu avec eux si cela n'avait pas été le cas. Et vous connaissez M. le Préfet comme moi, il n'est pas quelqu'un qui se laisse forcer la main et si effectivement nous avons pris ces dispositions c'est parce que les études ont été réalisées. J'ai envie de vous poser une question à laquelle vous allez me répondre par oui ou non : est-ce que vous êtes satisfaite que j'aie demandé une contre-expertise qui a permis de corriger le PPRI, qui a permis de mettre en place des dispositifs qui vont éviter que le centre-ville de Besançon soit inondé parce que les murets serviront à cela. Est-ce que vous êtes satisfaite que le Maire de Besançon ait demandé une contre-expertise qui permet de faire en sorte que la Ville continue à se développer, oui ou non Madame BRANGET ? Oui ou non ?

Mme Françoise BRANGET : Pourquoi je vous répondrais par oui ou non ?

M. LE MAIRE : Parce que je vous pose la question. Vous voulez que je vous la répète ? Etes-vous satisfaite que ma demande de contre-expertise ait été faite et qu'on ait tout mis en oeuvre pour ne pas mettre en péril le développement de Besançon en protégeant les populations de Besançon ? Vous me répondez par oui ou non. C'est simple. Vous devriez d'ailleurs me dire, oui, je suis satisfaite que vous protégiez les populations de Besançon... Prenez tout votre temps mais répondez-moi. Je vous donne la parole le temps que vous voulez mais j'aimerais que vous vous exprimiez là-dessus. Allez-y, nous vous écoutons.

Mme Françoise BRANGET : Le rôle de l' élu, à côté de la population vous l'avez dit, est de travailler avec les services de l'Etat. Mais quel serait l' élu qui ferait prendre des risques à sa population ? Quel serait l' élu qui ne voudrait pas le développement économique de sa ville ? J'ai toujours plaidé pour une revitalisation du centre-ville, vous le savez très bien ; ce n'est pas d'aujourd'hui et j'ai également plaidé pour plus de fréquentation à Besançon, que ce soit la fréquentation touristique ou autres. Le développement des Prés de Vaux est un large souci depuis très longtemps, vous le savez bien, et que ce soit un pôle culturel n'est pas une mauvaise idée. Il y a quelques problèmes à régler au niveau de la sécurité et le site est un peu excentré mais il y a matière à faire des choses exceptionnelles sur ce site et vous le savez, mais une urbanisation comme vous le souhaitez quand même, je ne pense pas au fond que ce soit une bonne solution parce que ce site-là doit rester un site ludique et culturel, je suis tout à fait d'accord mais je dis simplement qu'on engage des financements publics sans savoir où l'on va, voilà ce que j'ai dit ce soir et rien de plus.

M. LE MAIRE : Je vous ai laissé le temps de parole, vous répondez oui ou non à ma question ?

Mme Françoise BRANGET : Quelle question ?

M. LE MAIRE : Je vous la repose Madame BRANGET : êtes-vous satisfaite que j'aie demandé une contre-expertise qui a permis de modifier le PPRI et qui fasse en sorte, par les mesures nouvelles qui sont des batardeaux sur les rives du Doubs et la construction d'un mur, on puisse envisager maintenant un développement de ce secteur-là et protéger la population de Besançon ?

Mme Françoise BRANGET : Je dirais : à question idiote, réponse idiote.

M. LE MAIRE : Non, votre réponse est idiote mais ma question ne l'était pas.

Mme Françoise BRANGET : Quel est l' élu qui ne voudrait pas...

M. LE MAIRE : Ça va... Je crois, Madame BRANGET, que tout le monde ici a compris. Je n'ai qu'un regret quand même, quand je vous vois ce soir : qu'est-ce que j'aurais pris plaisir à vous affronter aux législatives, là, vous allez peut-être me faire revenir sur ma décision ! vraiment, quel plaisir j'aurais eu.

Mme Nicole WEINMAN : Jugement de Salomon. Je n'ai pas la prétention de vous livrer des jugements aussi forts, toujours est-il que je crois savoir, pour vous mettre tous les deux d'accord, que l'on soit du côté de la défense des entreprises ou de celui des habitants de Besançon, qu'il y a un certain nombre de personnes dont des constructeurs, des gens qui font de l'habitat, qu'il soit social ou moins social au centre-ville, ne sont pas mécontents du tout qu'on arrive à revenir sur ce PPRI puisque du coup le coût de la construction et du produit s'en trouvent considérablement réduits, y compris les délais de livraison. Il faut prendre ce qui peut être positif quelquefois dans chaque dossier. Pour ma part en tout cas, je crois que c'est la position de notre groupe, on a toujours, et j'ai à une certaine époque en campagne, prôné la mise en avant de ce site justement pour le Conservatoire. Je n'avais qu'une seule peur et je ne suis pas encore complètement rassurée c'est que le Conservatoire de Région s'en aille et devienne uniquement structure d'agglomération. Je suis désolée, je suis assez chauvine donc je préfère qu'il reste là et je trouve que ce site avec des parkings s'il vous plaît Monsieur ROY, pour pouvoir accueillir les touristes...

M. LE MAIRE : Il y en aura.

Mme Nicole WEINMAN : ...a quand même une vocation culturelle intelligente et intéressante.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, je suis totalement d'accord avec vous, Nicole WEINMAN, mais nous, nous sommes un peu des spécialistes de l'immobilier, ce que n'est pas Mme BRANGET.

M. Pascal BONNET : Je ne sais pas qui est spécialiste de quoi mais il y a des choses parfois assez surprenantes. J'ai été étonné tout à l'heure, quand on est intervenu sur le programme CITE, vous nous avez dit que vous ne vouliez pas polémiquer, que vous ne vouliez pas partir sur des enjeux de politique nationale alors que c'est vous-même qui y étiez parti, et là on en revient aux législatives où vous n'êtes pas candidat mais où vous auriez voulu être candidat finalement pour affronter...

M. LE MAIRE : C'était une boutade !

M. Pascal BONNET : ... on apprécie vos boutades mais le problème est de savoir quand ce sont des boutades ou si l'on est dans le débat politique. Je resterai sur une boutade en disant que l'humour du Maire va jusqu'à déformer avec beaucoup de talent les propos de l'opposition pour faire rire la salle...

M. LE MAIRE : Avec talent quand même...

M. Pascal BONNET : ... le talent d'humoriste et donc je voudrais quand même rappeler que les positions tenues par l'opposition à savoir Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN et Françoise BRANGET, c'est : sur ce site-là a dit Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, faut-il rester dans une optique purement culturelle. Françoise BRANGET dit et on l'a déjà dit à plusieurs reprises qu'on n'est pas certain de ce qui va être rendu en matière de PPRI, donc est-ce que vous n'allez pas un peu vite, est-ce que vous ne prenez pas des risques, ce sont les questions qui sont posées, vous répondez complètement à côté et vous nous dites en plus qu'on voudrait vous empêcher d'inaugurer la SMAC avant les élections municipales.

M. LE MAIRE : Ça ne sera pas fini de toute façon, c'est un faux combat.

M. Pascal BONNET : Je vous rappelle que nous sommes minoritaires pour l'instant ici mais ce ne sera pas éternel. On n'est pas en mesure de vous empêcher de faire quoi que ce soit, vous le savez très bien. Votre SMAC, si vous voulez, vous l'inaugurerez et si vous ne pouvez pas l'inaugurer...

M. LE MAIRE : Elle ne sera pas inaugurée avant de toute façon... Je remarque que vous avez dit «votre SMAC», c'est révélateur !

M. Pascal BONNET : Je salue votre enthousiasme à la faire. Je vous rappelle aussi que quand vous dites que s'il y a des retards ce sera de la faute de l'opposition, je me souviens que c'était un engagement de la campagne municipale de Robert SCHWINT en 1995, la salle destinée aux jeunes, ce n'était pas la SMAC à l'époque mais c'était l'équivalent. Donc on ne peut pas dire que ce soit aujourd'hui la position de l'opposition qui vous dit : il y a un PPRI, attendons qu'il soit finalisé, qu'on sache exactement ce qu'il en est, qui va vous empêcher de faire ce que vous avez envie de faire.

M. LE MAIRE : Le fait que vous ayez dit «votre SMAC» montre avec quel mépris vous traitez tous ceux qui aiment la musique contemporaine à Besançon. Je pense qu'ils s'en souviendront.

M. Franck MONNEUR : Monsieur le Maire, c'est vrai que c'est assez consternant de voir l'attitude de certains membres de l'opposition par rapport à ce sujet dont nous parlons fréquemment. Mme BRANGET ne nous avait pas habitués à faire part de ses conclusions d'ingénieur en hydrologie, en tout cas elle a une carrière cachée qui se révèle ce soir, Madame la Députée, donc ingénieur en hydrologie. Je rappellerai juste que la SMAC, en l'occurrence la Salle des Musiques Actuelles, c'était une très bonne initiative et le demeure par rapport à la reconquête des Prés de Vaux. Quand on ne fait rien aux Prés de Vaux, on nous reproche de laisser en friche et que les choses se délitent, que c'est une entrée de ville qui n'est pas belle, et lorsqu'on entame une reconquête, notamment par le thème de la culture, on semble nous le reprocher également car ce soir il a été question de pôle culturel. Pôle culturel : FRAC, CNR, SMAC et le Bastion qui se situe effectivement juste à côté et qui a été rénové, promesse tenue depuis déjà bientôt deux ans, Monsieur BONNET. Ce sont des bâtiments à caractère culturel, public, non résidentiel et je crois qu'on devrait s'en réjouir. Des obstacles se lèvent actuellement tant sur le plan technique qu'administratif et c'est tant mieux mais ça nous désole de voir que l'opposition freine encore des quatre fers.

M. Pascal BONNET : Je voudrais quand même rappeler qu'ici on est tous des élus, qu'on peut parler de ce dont on a envie de parler sur les points qu'on nous présente. On ne prétend pas être ingénieur en quoi que ce soit et je ne vois pas au nom de quoi on dirait qu'une élue ou qu'un élu se permet de parler de sujet et lui attribuer des titres d'ingénieur, je trouve que c'est effarant mais l'atmosphère du conseil, parfois, devient de plus en plus désagréable. Ensuite je vous rappelle quand même que personne ici ne vous empêche de faire quoi que ce soit.

M. LE MAIRE : On le fait d'ailleurs !

M. Pascal BONNET : On dit simplement que dans certains domaines on n'est pas d'accord et que d'autre part il y a un contexte qui fait qu'on n'est pas certain que vous puissiez le réaliser tel que vous le souhaitez. On est là pour alerter et je vous ferai remarquer aussi qu'il y a un certain nombre de dossiers qui sont passés et qu'on a votés sans discuter. On aurait pu intervenir plus souvent en disant à quel point on est satisfait de la politique culturelle, de la politique de coopération, vous auriez dit : vous êtes là pour parler, pour être cité dans le journal le lendemain. Votre opposition fait un travail régulier sur le terrain, en commissions et au conseil municipal et sur un grand nombre de dossiers de toute façon, accompagne l'intérêt de la ville avec vous mais il y a aussi d'autres dossiers sur lesquels on n'est pas d'accord. Ce n'est pas pour autant qu'on empêche quoi que ce soit parce qu'on n'en a pas les moyens politiques et on n'est pas là pour empêcher, on est là pour alerter, et pour proposer une alternative. Donc j'aimerais, Monsieur le Maire, que vous puissiez, en tant que président de cette assemblée, faire en sorte que les gens se respectent un peu plus ici.

M. LE MAIRE : Il me semble que celui qui a dit «à question idiote - réponse idiote», ce n'est pas le Maire mais c'est un manque de respect au premier magistrat de cette ville Je ne répondrai même plus à ces propos qui n'amènent rien au débat.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : C'est vrai qu'à certains moments, il y aurait plus de Bisontins ici, je crois qu'ils seraient assez surpris de l'atmosphère des débats.

M. LE MAIRE : Je suis bien d'accord.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Oui mais il ne faut quand même pas dire tout et n'importe quoi. Vous amenez le débat politique, c'est votre rôle, il n'y a pas de problème mais quand j'entends d'autres élus faire des surenchères tout à fait ridicules, jamais on a dit qu'on était contre la SMAC, qu'on était contre le Bastion ou quoi que ce soit. Vous regarderez ce qui a été dit aujourd'hui et par le passé, on n'a jamais dit ça. Le seul problème est purement technique : on nous dit qu'il faut attendre la date du 9 octobre où l'on aura une décision importante et aujourd'hui on décide de lancer un programme d'études...

M. LE MAIRE : Ça n'a rien à voir.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : ... ce que je veux dire c'est que tout n'est pas très très clair par rapport à ce qui est donné ou par vous ou comme on nous présente actuellement les choses. Donc c'est vrai qu'on est amené à se poser des questions.

M. LE MAIRE : Je vais Jean-Paul te dire les choses, que tu puisses voter ce rapport et que tu ne poses plus de question...

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : J'ai déjà dit qu'on s'abstenait.

M. LE MAIRE : Le 9 octobre, il s'agit du devenir de ce qu'on appelle la cathédrale, des locaux PHYSENTI, savoir si cela va être vendu ou pas. On ne parle pas de la SMAC ni des terrains qui nous appartiennent, ça n'a rien à voir, et je le dis très calmement. Je dis aussi que si nous avons décidé de lancer les travaux de la SMAC, c'est parce que nous avons des études qui ont montré qu'effectivement on pouvait le faire, des études faites par la DDE et la DIREN, des gens compétents, et nous n'avons donc pas engagé les finances de la Ville inconsidérément, ce que certains d'entre vous laissent entendre. Je vous rassure, on n'aura pas besoin de la SMAC, pour se faire réélire. De toute façon il n'est pas prévu qu'elle soit terminée pour les élections, alors je vous rassure. Mais ce n'est pas cela qui m'intéresse, ce qui m'intéresse c'est qu'il y ait vraiment une salle des musiques actuelles à Besançon parce qu'on en a vraiment besoin.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : On est d'accord là-dessus.

M. LE MAIRE : J'en prends note. Je voudrais parler un peu aussi d'université. Vous savez très bien que désormais entre les universités existe une guerre au niveau de l'attractivité et quand un étudiant choisit d'aller étudier dans tel ou tel endroit ou d'y rester s'il est originaire de la région, cela dépend de la qualité des enseignants, de la qualité des bâtiments, de la qualité de vie. On sait très bien entre autres pour les étudiants, qu'une qualité de la vie culturelle est importante et les musiques actuelles en font partie et il y a une très grande demande de la part des jeunes. Si vous avez des enfants, des adolescents qui ont entre 15 et 20 ans ou des jeunes entre 15 et 25 ans, vous savez très bien qu'ils ont une demande pour ce type de musiques actuelles. Vous le savez bien, vous devriez au contraire nous pousser, vous auriez dû me dire : « Cher Collègue, Monsieur le Maire, vous aviez dit que vous le feriez tout de suite, vous n'êtes pas allé assez vite », j'aurais compris que vous me disiez ça et cela aurait été de l'opposition intelligente.

M. Michel JOSSE : Pour ma part, je pense qu'il est grand temps d'engager des études et faire des propositions pour l'aménagement de ce site, ceci pour être prêt en temps voulu pour assurer le développement de notre ville.

M. LE MAIRE : Position de bon sens !

M. Eric ALAUZET : Je crois que l'intention principale du groupe d'opposition à travers les propos de Mme BRANGET et je crois que le groupe semble partagé, c'est de vouloir montrer que nous serions inconséquents, ça apparaît clairement. Mme BRANGET a employé les termes «vous agissez à la légère», donc l'intention est assez claire. Comment pourrions-nous agir à la légère dans la mesure où c'est de toute façon l'Etat qui imposera la carte réglementaire et nous ne ferons bien, de ce point de vue-là, du point de vue de la sécurité, que ce qui sera possible de faire. Sur le projet, je ne veux pas y revenir parce que c'est effectivement très confus, l'histoire de ce qui a été dit, de ce qu'on pourrait faire sur ce site, mais on peut comprendre que ce soit très confus, et l'appréciation que Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN a faite tout à l'heure en disant : «mais votre projet n'est que culturel», est liée un peu à un biais, sur le biais qu'en gros, sur le port fluvial, on savait dès le début, qu'on pourrait faire à peu près ce qu'on voulait, et donc il y a les projets culturels qui se sont mis là, mais sur les Prés de Vaux il n'y avait plus rien hormis la SMAC et ça donne cette impression-là. Mais ça n'associait des Prés de Vaux que l'extrême pointe. Donc il y a un biais, il y a un filtre qui déforme un peu la vision et c'est assez compréhensible qu'on ait cette analyse-là. De là à dire que l'ancien projet comme l'a dit Mme BRANGET est un mauvais projet -enfin ce ne sont pas les termes que vous avez utilisés, je ne sais plus précisément, vous l'avez sous-entendu en tout cas, c'est allé un petit peu loin quand même-, le projet n'était pas arrêté, il y avait une orientation générale qui était largement discutable et discutée d'ailleurs, y compris au sein de la majorité ici qui était de dire : on peut faire du logement dans la partie la plus proche du centre-ville, dans la partie la plus distante ce sera effectivement une aire récréative de jeux, sportive et dans la partie intermédiaire, il pourrait y avoir de l'activité en s'appuyant sur les bâtiments existants. Je sais que votre proposition était d'en faire un espace complètement ludique et des espaces verts. Pourquoi pas ? Ça se discute. Ensuite, patatras, le PPRI est arrivé, tout est tombé à l'eau, c'est-à-dire que plus rien n'était constructible, plus rien ! Donc c'est là que la réflexion s'est arrêtée. Je veux simplement revenir sur les études du PPRI pour dire que si l'Etat a accepté que l'on finance des études complémentaires, c'est parce qu'il sait que sur cette zone-là il y avait de forts enjeux et il a admis aussi qu'il y avait un certain nombre d'approximations sur la première étude qui méritaient d'être levées.

M. LE MAIRE : Et le Préfet était d'accord d'ailleurs, il nous a soutenus dès le départ là-dessus.

M. Eric ALAUZET : En tout cas, au vu des résultats de cette tierce expertise, il ne doit pas regretter d'avoir admis son utilité puisqu'effectivement on a montré qu'on a baissé considérablement les hauteurs d'eau, d'autant plus qu'il y avait un certain nombre d'aménagements qui étaient possibles. Ce que l'on connaît moins bien et c'est normal que vous le connaissiez moins parce que c'est beaucoup plus récent, c'est qu'il y a encore une étude complémentaire qui a été faite il y a relativement peu de temps qui est une étude beaucoup plus précise, c'est une espèce de microscope placé sur les Prés de Vaux, qui a permis cette fois-ci de mesurer plus précisément les vitesses. Alors qu'on était sur les hauteurs d'eau, cette fois-ci on est intervenu sur les vitesses et cette étude complémentaire, en deux dimensions, a permis de montrer que les vitesses s'effondraient, c'est-à-dire qu'on pensait avoir des vitesses importantes et en réalité ce n'est pas le cas car les vitesses sont extrêmement faibles. Du coup, l'aléa c'est-à-dire le risque de la combinaison de la vitesse et de la hauteur d'eau s'en est trouvé considérablement amoindri et du coup, ré-ouvrirait -mais c'est relativement récent, il y a deux mois- des perspectives de construction sur ces Prés de Vaux. Ce qui est acquis depuis le début et depuis longtemps, c'est qu'il y aurait un mur, d'ailleurs pas aux des Prés de Vaux Madame BRANGET, mais sur le long du port fluvial, donc en aval des Prés de Vaux. Il n'y aura pas de répercussion sur les Prés de Vaux et ce mur, qu'il y ait aménagement d'ailleurs du port fluvial ou pas, est indispensable et nécessaire pour mettre hors d'eau le centre-ville. Il se trouve qu'avec l'opportunité de ce mur, quelques constructions seront possibles, en tout cas de façon plus sûre en arrière de ce mur avec le CNR notamment et le FRAC mais au départ ce n'est pas fait pour ça. Et il faut savoir que la DIREN, l'Etat n'admet les ouvrages de consolidation et de protection qu'à la seule condition qu'ils ne puissent pas être -dans des conditions extrêmes- détruits donc ce sera un vrai mur. Il ne va pas monter haut, il sera à 1 m au-dessus du niveau actuel...

M. LE MAIRE : Et on fera un beau mur.

M. Eric ALAUZET : ... et il sera très solide. Vous verrez qu'il y a déjà des réflexions d'aménagement sur cet espace du port fluvial et des choses très sympathiques se profilent notamment avec l'intégration de ce mur mais je ne vais pas insister sur ce point. Donc avec ce mur, avec la fermeture des ouvertures de la place de la Révolution et de la rue Claude Pouillet, effectivement on met quasiment hors d'eau le centre-ville et ça rend également constructible d'ailleurs Saint-Jacques qui pendant un temps ne l'était pas. Donc c'était effectivement difficile d'imaginer, vous le comprenez tous, un projet dans ces conditions-là. Les éléments tout récents, qui datent de quelques heures, nous permettent de dire qu'en plus du port fluvial qui n'a quasiment jamais été compromis dans sa réalisation d'aménagement, la SMAC pourra se faire dans des conditions normales. Donc Madame BRANGET, il n'y a pas de financements -comment avez-vous dit- publics sans savoir où l'on va et je crois que c'est un petit peu ça qui vous gêne, la théorie que vous exposez depuis quelques semaines, quelques mois, elle fait pschitt ! parce que vous ne ferez pas la preuve...

M. LE MAIRE : Ça devient de l'eau gazeuse !

M. Eric ALAUZET : ...que le travail qui a été fait par la Ville avec l'Etat depuis deux ans était un travail inconsidéré et à la légère comme vous le disiez tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Je crois que nous avons donné nos points de vue les uns et les autres. Madame BRANGET vous êtes déjà intervenue au moins deux fois. Je vous ai dit que je vous donnais la possibilité de parler le temps que vous vouliez, vous avez pu le faire, je ne vous ai pas interrompue, vous m'avez dit que vous ne vouliez pas me répondre, maintenant le débat est clos».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 élus du groupe UMP s'étant abstenus), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.